

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 10 novembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 10 novembre 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville.

PRÉSENTS :

Mme.	Marie-Josée Larouche	mairesse
M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
M.	Clément Mailloux, conseiller	siège n°2
Mme	Marguerite Potvin, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ABSENT:

M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
----	----------------------------	------------

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M.	Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier
----	---

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

160-25

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
4. Lecture et suivi à la correspondance
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance
6. **Administration et développement**
 - 6.1 Présentation des états financiers 2024 par la firme comptable MNP
 - 6.2 Approbation des comptes du 01 au 31 octobre 2025
 - 6.3 Autorisation d'accès à ClicSécur Entreprise pour l'adjointe administrative
 - 6.4 Autorisation de signatures – compte Desjardins
 - 6.5 Avis de motion aux anciens membres du conseil municipal et aux candidats non-élus.
 - 6.6 Avis de motion de félicitations – Élections municipales 2025
 - 6.7 Demande de subvention MRC – Entente de développement culturel
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1 Adoption du projet de règlement N° 425-25 amendant le règlement de zonage N° 300-07
 - 7.2 Bilan approuvé – Stratégie de l'eau potable 2024
8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts**
 - 8.1 Achat ponton
 - 8.2 Achat de deux défibrillateurs (centre des loisirs et centre communautaire)
9. **Varia :**
10. **Rapport des comités**
11. **Période de questions citoyennes**
12. **Levée de la séance ordinaire**

3. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Reporté au prochain conseil.

4. LECTURE ET SUIVI À LA CORRESPONDANCE

4.1 M. Jordan Gagné demande la possibilité d’acheter une parcelle de terrain de 20’ de largeur x 100’ de profondeur adjacent à sa propriété du 1035 rue Gilbert.

Le conseil étudiera dans les prochains mois si possibilité il y a.

4.2 Demande de Mme Nadine Lespérance pour l’installation de 1 ou 2 lampadaires sur le chemin de la Rivière Nord pour la sécurité des enfants qui prennent l’autobus tôt le matin.

La demande sera étudiée.

4.3 Demande de déplacement du lampadaire pour l’éclairage du coin rang 7 ouest car il n’est pas exactement sur le poteau du coin.

L’analyse et le suivi sera fait prochainement.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D’INTÉRÊTS POUR LA SÉANCE

La mairesse demande si des conseillères ou conseillers ont des conflits d’intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l’ordre du jour.

Aucun conflit à déclarer.

6. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

161-25

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L’EXERCICE FINANCIER 2024

Attendu que le rapport financier et du rapport du vérificateur de la municipalité pour l’exercice financier 2024, effectué conformément aux dispositions de l’article 176.1 du Code Municipal;

Attendu la présentation de ce document faite par Madame Érika Noël, auditeur de la firme MNP;

	États financiers
Revenus	3 747 228\$
Dépenses	3 392 340\$
Excédent	354 888\$

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers 2024 de la municipalité de Labrecque.

ADOPTÉE

162-25

6.2 APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 31 OCTOBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Le conseiller Clément Mailloux

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 228 072.76\$ (paiements émis 11 856.45\$ et comptes à payer 216 072.76\$).

ADOPTÉE

163-25

6.3 AUTORISATION DE SIGNATURES – COMPTE DESJARDINS

Considérant que monsieur Tommy Larouche a été nommé comme directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme ;

Considérant que monsieur Larouche doit être ajouté au compte municipal 501118 à la Caisse Desjardins pour les chèques et les dépôts;

Considérant que monsieur Larouche doit également être ajouté au compte Loisirs 502890 à la Caisse Desjardins pour les chèques et les dépôts;

Considérant que madame Colombe Privé doit être retirée des comptes comme signataire des deux comptes étant donné qu'elle n'est plus conseillère à la municipalité ;

Considérant que M. Bobby Côté sera désigné comme deuxième membre du conseil municipal pour remplacer madame Colombe Privé à agir comme signataire aux comptes municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque ajoute monsieur Tommy Larouche comme signataire au compte municipal 501118 à la Caisse Desjardins ainsi que M. Bobby Côté conseiller.

Il est résolu d'ajouter monsieur Tommy Larouche comme signataire au compte Loisirs 502890 à la Caisse Desjardins ainsi que M. Bobby Côté conseiller.

Que madame Colombe Privé soit retirée comme signataire de tous les comptes de la municipalité.

ADOPTÉE

164-25

6.4 MODIFICATION GESTIONNAIRE DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

Il est résolu :

1. que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution,

à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées:

Directeur général, Robin Ratthé

Mairesse, Marie-Josée Larouche

6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation

ADOPTÉE

165-25

6.5 AVIS DE MOTION AUX ANCIENS MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET AUX CANDIDATS NON-ÉLUS

Le présent avis de motion est donné par : madame la conseillère Annick Bouchard afin de remercier tous les membres de l'anciens conseils municipal pour leur implication dans la politique municipale, soit madame Colombe Privé et madame Lia Tremblay.

Il est également résolu de remercier et féliciter tous les candidats non-élus pour leur campagne aux élections municipales, soit monsieur Ghislain Savard, madame Lia Tremblay, monsieur Pascal Laforge, monsieur Dominique Laforge et madame Kathy St-Pierre.

Appuyé par : Madame la conseillère Marguerite Potvin

ADOPTÉE

166-25

6.6 AVIS DE MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025

Le présent avis de motion est donné par : madame la conseillère Lucie Boivin afin de féliciter le travail du président d'élection, soit monsieur Robin Ratthé et du secrétaire d'élection, monsieur Tommy Larouche ainsi qu'à toute leur équipe pour la tenue des élections municipales 2025.

Il faut souligner également la grande participation de la population à cette élection 2025 où près de 69.54% des gens ont utilisé leur droit de vote.

Appuyé par : Monsieur le conseiller Clément Mailloux

ADOPTÉE

167-25

6.7 DEMANDE DE SUBVENTION MRC – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Considérant que la municipalité de Labrecque célèbre son centenaire en 2025;

Considérant qu'un comité organisateur a été mis sur pied et à développer différentes activités culturelles, patrimoniales et sportives pendant l'année;

Considérant que lors des cérémonies de clôture du centenaire la prestation de l'artiste Jason Hudon, originaire de Labrecque, a été ajoutée question de terminer les festivités en grand;

Considérant que la MRC Lac-Saint-Jean Est met à la disposition des municipalités du territoire une aide financière via *l'entente de développement culturel* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux
ET APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal appui la demande d'aide financière de 1000\$ adressée à la MRC Lac-Saint-Jean Est dans le cadre de l'entente de développement culturel pour la prestation de l'artiste Jason Hudon;

Que le conseil municipal autorise M. Samuel Girard, agent de développement de la municipalité de Labrecque, à signer tout document en lien avec le dossier;

ADOPTÉE

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

168-25

7.1 ADOPTION DU PROJET N° 425-25 DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 300-07

Amendement au règlement de zonage no 300-07 en vue de prévoir des dispositions visant à:

- Agrandir les limites de la zone Id3 à même une partie de la zone Fb6;
- Modifier les dispositions concernant les bâtiments accessoires ;
- Modifier les dispositions concernant les haies ;

Attendu que la municipalité de Labrecque est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le Règlement de zonage N° 300-07 est en vigueur depuis mai 2009 ;

Attendu que la municipalité de Labrecque entend adapter différents aspects du règlement de zonage pour tenir compte des besoins du milieu;

Attendu que le Conseil de la municipalité de Labrecque juge opportun d'apporter un amendement en conséquence à son règlement de zonage, afin de donner suite aux objets du présent règlement;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : M. Le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le présent projet de règlement portant le **numéro 425-25**.

ADOPTÉE

169-25

7.2 BILAN APPROUVÉ – STRATÉGIE DE L'EAU POTABLE 2024

Considérant que la municipalité a déposé son bilan de l'eau potable pour l'année 2024 au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMAH) ;

Considérant que le MAMAH a approuvé le bilan de la stratégie 2024 ;

Considérant que le rapport de ce bilan devait être déposé au conseil municipal ;

Considérant que la municipalité voit une diminution de la consommation de l'eau distribuée par personne depuis 2014 ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal accueille favorablement le rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2024.

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

170-25

8.1 ACHAT PONTON

Considérant que la municipalité de Labrecque, en collaboration avec Association pour la protection du lac Labrecque doit installer et désinstaller les bouées de sensibilisation sur le lac Labrecque chaque année ;

Considérant que les bénévoles de l'Association pour la protection du lac Labrecque ne voulaient plus prendre leur propre embarcation pour effectuer le travail ;

Considérant que le conseil municipal de Labrecque avait pris la décision en plénière d'acheter un ponton usagé afin de faire le travail nécessaire à l'installation des bouées sur le lac Labrecque ;

Considérant que le ponton pourra servir pour d'autres activités sur le lac Labrecque ;

Considérant que les membres de l'Association pour la protection du lac Labrecque ont recherché activement un ponton et ce dernier a été trouvé lors de la même journée que le conseil du mois d'octobre 2025 ;

Considérant que la résolution n'a pu être prise par le conseil municipal cette journée-là, le 1^{er} Octobre journée de la dernière séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin
ET APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque entérine officiellement l'achat d'un ponton usagé de 20' avec remorque et moteur inclus pour la somme de 8000.00 \$ à un particulier.

Monsieur Robin Ratthé est mandaté pour immatriculer la remorque au nom de la municipalité de Labrecque.

ADOPTÉE

171-25

8.2 ACHAT DE DEUX DÉFIBRILLATEURS (CENTRE DES LOISIRS ET CENTRE COMMUNAUTAIRE)

ATTENDU QUE la sécurité et le bien-être des citoyens, des visiteurs et du personnel municipaux sont une priorité pour la municipalité ;

ATTENDU QUE la disponibilité d'un défibrillateur dans des lieux stratégiques tels que le centre des loisirs et le centre communautaire contribue à la prévention et à la prise en charge rapide des arrêts cardiaques, augmentant ainsi les chances de survie ;

ATTENDU QUE l'acquisition de deux défibrillateurs automatiques externes (DEA) est essentielle pour renforcer la sécurité dans ces lieux publics ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LE CONSEILLER Clément Mailloux
ET APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque approuve l'achat de deux défibrillateurs automatiques externes (DEA) au montant de 1 765,00 \$ plus taxes chacun, soit un total de 4 127.55 \$ incluant les taxes et les frais de transports, pour une utilisation dans le centre des loisirs et le centre communautaire à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

9. VARIA :

10. RAPPORT DES COMITÉS

Mme la conseillère Marguerite Potvin informe qu'il y a eu assemblée de l'A.P.L.L. le 6 novembre dernier avec la présence de M. Robin Ratthé. Les bénévoles et employés de la municipalité ont retiré les bouées du lac tardivement avec le nouveau ponton et celui-ci pourra même servir à faire de la sensibilisation sur le lac.

Mme la conseillère Lucie Boivin invite à l'événement de clôture des festivités du centenaire le 6 décembre prochain à l'église avec le spectacle de Jason Hudon et la pièce de théâtre. Les billets sont en vente.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens.

172-25

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h53.

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche, mairesse

Robin Ratthé, directeur général, greffier-trésorier

